



Uashat, le 18 avril 2016

Monsieur Adam Burns
Directeur principal, Gestion intégrée des ressources halieutiques
Pêches et Océans Canada
200 rue Kent
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Objet : Examen des décisions en matière d'allocation prise depuis 2007 dans le cadre de la pêche au flétan atlantique dans le Golfe du St-Laurent

Monsieur,

Par le passé l'AMIK a supporté le partage de la ressource Flétan Atlantique selon le principe des parts historiques.

Cependant, la nation Innue n'a jamais fait partie du processus de négociation dans le partage de ces parts au niveau régional. Plus spécifiquement, la nation Innue a un droit de pêche reconnue par la Cour suprême du Canada.

Nous supportons encore le partage des allocations selon les historiques de pratique de pêche. Mais nous soulignons notre intérêt à participer à la pêche au flétan atlantique. Et nous sommes disponibles pour discuter des règles de cette pêche avec les autorités du MPO de la région Côte-Nord.

Veillez agréer M. Burns, nos sincères salutations,

Serge Langelier
Gestionnaire des pêches
Tel : 418-962-0103 poste 103
s.langelier@l-amik.ca

c. c. À tous les coordonnateurs des pêches de la nation Innue